



Membre fondateur de UNAFOS
www.iesc.fr / iesc@iesc.fr

LORRAINE - Siège social

35 bis rue Georges Wodli
CS 30013

57302 HAGONDANGE CEDEX

Tél : 03.87.70.32.10 – Fax : 03.87.70.24.92

Établissements secondaires

MAROLLES (51) SAVERNE (67)

STRASBOURG (67) MULHOUSE (68)

SIX-FOURS les Plages (83)

Dossier de Candidature au Titre enregistré au RNCP

Arrêté du 11 janvier 2012 paru au JO le 19 janvier 2012

Agent de Prévention et de Sécurité



Renseignements Administratifs

Raison Sociale :

Nom commercial :

N° de Siret :

Adresse du siège social :

Ville :

Tél:

Mail :

Site Internet :

Représentant légal de la société :

Civilité : M. / Mme

NOM :

Prénom :

Téléphone direct :

Mail :

Référent du TITRE APS :

Civilité : M./Mme

NOM :

Prénom :

Téléphone direct :

Mail :

Responsable de la Facturation :

Civilité : M./Mme

NOM :

Prénom :

Téléphone direct :

Mail :

Renseignements Administratifs

Liste des pièces à fournir pour votre enregistrement

- Déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation (DIRECCTE).
- K-BIS de la société de moins de 3 mois (l'adresse du lieu de la formation devant figurer dessus).
- Attestation d'assurance pour votre centre de formation.
- Autorisation d'exercer du CNAPS (Provisoire ou Définitive)
- Certification Qualité sur le domaine de la formation en sécurité (Provisoire ou Définitive)
- Habilitation de l'INRS (SST) ou conventionnement avec un organisme de formation.

Lieux de Formation

Pour chaque lieu de formation il doit être notifié sur le K-BIS, autorisation du CNAPS et Certification qualité.

Établissement principal :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

1er Établissement secondaire :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

2e Établissement secondaire :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

3e Établissement secondaire :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :



Lieux d'Examen

Établissement principal :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

1er Établissement secondaire :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

2e Établissement secondaire :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

3e Établissement secondaire :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

Structures

Chaque structure devra au minimum avoir deux salles de formation, un PC de Sécurité, un espace détente pour les stagiaires et des toilettes pour hommes et femmes distinct.

Etablissement Principal :

Surface totale de l'établissement :

Nombre de salles de cours : Capacité de personnes par salle :

Nombre de PC de Sécurité : Nombre d'aire de feu :

1^{er} Etablissement secondaire :

Surface totale de l'établissement :

Nombre de salles de cours : Capacité de personnes par salle :

Nombre de PC de Sécurité : Nombre d'aire de feu :

2^{ème} Etablissement secondaire :

Surface totale de l'établissement :

Nombre de salles de cours : Capacité de personnes par salle :

Nombre de PC de Sécurité : Nombre d'aire de feu :

3^{ème} Etablissement secondaire :

Surface totale de l'établissement :

Nombre de salles de cours : Capacité de personnes par salle :

Nombre de PC de Sécurité : Nombre d'aire de feu :

Structures

Pièces à fournir pour l'enregistrement de votre dossier.

- Plan du centre de formation.
- Photo de chaque salle de formation.
- Photo de chaque PC de Sécurité.
- Photo de chaque aire de feu.
- Photo espace détente.

Moyens Pédagogiques

Attestation de détention du matériel pédagogique par le responsable du centre de formation

Je soussigné(e)..... agissant en qualité de Responsable de l'organisme de formation

Certifie que mon centre de formation est titulaire en propre des moyens matériels et pédagogiques nécessaires lui permettant de réaliser les séquences pédagogiques théoriques et pratiques définies dans le programme de la formation APS.

J'accepte qu'IESC FORMATION ou toute personne désignée par cette dernière puisse s'assurer à tout moment de la présence de ces moyens matériels.

Exceptionnellement, le centre pourra disposer d'une convention de mise à disposition de l'aire de feu afin de réaliser la formation pratique et les exercices liés à la partie manipulation d'extincteurs.

Ces équipements comprennent le matériel décrit ci-dessous :

Liste du matériel et équipements pédagogiques devant être présents et disponibles dans le centre :

Chaque centre de formation disposera d'un endroit spécifique lui permettant de créer un espace PC de sécurité (endroit dédié en dehors d'une salle de formation), cet espace doit être permanent.

Les principaux équipements de sécurité seront installés dans ce PC

Secours à personnes

- un mannequin nourrisson
- un mannequin enfant
- un mannequin adulte
- divers outils de simulation
- une trousse de pharmacie (désinfectants, alcool, gaz etc.)
- un défibrillateur automatique externe (ou semi-automatique)

Incendie

Désenfumage :

Au minimum un boîtier de commande manuelle pneumatique équipé de ses cartouches de CO2.

Eclairage de sécurité :

2 blocs d'éclairage de sécurité, permanent et non permanent (possibilité de démontrer le fonctionnement en cas de coupure de l'alimentation en énergie).

Moyens de secours :

- système de sécurité incendie :

Au minimum, une centrale de mise en sécurité incendie, ou un système analogue, équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme, avec possibilité d'afficher les défauts (feux, dérangements, alimentation etc...);

- divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels ;
- extincteurs (eau, poudre, CO2), si possible en coupe ;
- aire de feu permettant de justifier l'emploi d'extincteurs sur feu réel ou un bac à feux écologiques à gaz;
- robinet incendie armé (RIA en état de fonctionnement) ;
- têtes d'extinction automatique à eau (non fixées) ;
- système de pointage et d'enregistrement des rondes permettant d'organiser des exercices pratiques;
- modèle d'imprimés, (permis de feu, consignes diverses) ;
- emploi du téléphone (réception, appel) ;
- registre de prise en compte des événements ou registre d'anomalies (heure, motif, localisation, traitement).

Surveillance générale

Le poste central de sécurité sera équipé de :

- 3 appareils émetteurs-récepteurs idéalement équipés de la fonction DATI
S'ils ne sont équipés de cette fonction, possibilité de disposer d'un portatif complémentaire de type PTI (exemple un GSM DATI) ;
- 3 téléphones distincts, reliés au PC Sécurité (une ligne standard, une ligne d'urgence) ;
- Un boîtier de clés comportant différents types de passe (passe générale, passe partiel, clés individuelles) ;
- une centrale d'alarme intrusion en état de fonctionnement reliée à différents types de détecteurs (avec temporisation d'entrée, boîtier déporté etc.) ;
- un système de vidéosurveillance équipée de 3 caméras au minimum (par exemple dôme, fixe, etc.) ;
- une main courante ou journal de sécurité ;
- un registre de consignes ;
- un registre des clés / des badges / des visiteurs ;
- PC informatique avec logiciel de traitement de texte permettant d'établir un compte-rendu ;
- une main courante électronique opérationnelle et en état de fonctionnement ;
- une main courante « papier ».

Événementiel/Palpation

- Gants adaptés pour les exercices pratiques ;
- Détecteur de métaux portatif.

Sensibilisation risques terroristes

- Une arme longue fictive de type AK47 ou AKSU de type «reproduction» ou de type «Airsoft» ;

- Une arme blanche fictive en plastique de type couteau ou machette ;
- Des munitions fictives de calibre 7,62x39, 5,56 ou 223 mm, 9 mm ;
- 3 garrots de dernière génération à cliquet de type REVMEDX TX2 ;
- 3 garrots de dernière génération tourniquet de type C-A-T ;
- Du matériel pour improviser un garrot (exemples: ceintures, vêtements, cravate, etc.) ;
- Du matériel pour improviser l'entrave (exemples: vêtements, ducktape, ...).

Matériel nécessaire pour la réalisation de l'examen :

- Un système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM de l'examen.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions des articles 441-1 et suivants du Code Pénal et reconnais par conséquent que des poursuites pénales seront engagées à mon encontre, notamment dans le cas suivant : absence partielle ou totale d'équipements pédagogiques définis dans le référentiel.

En outre, le constat de l'infraction dont je serais à l'origine pourra entraîner le retrait de l'agrément professionnel dont je bénéficie.

Des poursuites pourront également être engagées en cas de complicité dans la commission des faits ci-dessus énoncés.

Signature du représentant légal :

Cachet de l'organisme :

Fait à :

Le

La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

" Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie de quelque manière que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000€ d'amende." (Code Pénal article 444-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à attester un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000€ d'amende." (Code Pénal article 441-6).

Jurys

Lors de l'examen TITRE APS, il vous est demandé de convoquer un jury d'examen se composant au minimum de 3 personnes : un jury employeur / un jury salarié niveau chef de poste / un jury niveau agent de sécurité

Chaque jury devra fournir une attestation de participation à l'examen. (Attestation en annexe).

Jury employeur :

(Directeur d'agence ou responsable d'exploitation)

Nom : Prénom :

Nombre d'année d'expérience dans le poste occupé (min 3 ans) :

Jury Salarié Chef de Poste :

Nom : Prénom :

Nombre d'année d'expérience dans le poste occupé (min 3 ans) :

Jury Salarié Agent de Sécurité :

Nom : Prénom :

Nombre d'année d'expérience dans le poste occupé (min 3 ans) :

Si vous détenez plusieurs jurys, veuillez créer un listing de jurys et joindre au dossier. **Sans déclaration préalable de jury au certificateur, nous refuserons l'examen.**

Formateurs

Pour chaque formateur, veuillez fournir les documents nécessaires pour leur référencement.

1 er Formateur :

Nom : Prénom :
Domaine d'intervention :
Adresse mail : Téléphone :

2ème Formateur :

Nom : Prénom :
Domaine d'intervention :
Adresse mail : Téléphone :

3ème Formateur :

Nom : Prénom :
Domaine d'intervention :
Adresse mail : Téléphone :

4ème Formateur :

Nom : Prénom :
Domaine d'intervention :
Adresse mail : Téléphone :

Formateurs

Pièces à fournir pour chaque formateur.

- CV à jour.
- Diplômes en sécurité à jour.
- Attestation d'ancienneté dans le métier de la sécurité (3 ans minimum)

Ou Attestation d'ancienneté dans la formation de la sécurité (2 ans minimum).

- Attestation d'engagement pour faire des formations au TITRE APS.

Chaque formateur doit être référencé auprès du certificateur IESC FORMATION avant la formation.



Récapitulatif des documents à fournir pour le référencement

Administratif :

- Déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation (DIRECCTE).
- K-BIS de la société de moins de 3 mois. (L'adresse du lieu de la formation doit figurer dessus).
- Attestation d'assurance pour votre centre de formation.
- Autorisation d'exercer du CNAPS. (Provisoire ou Définitive)
- Certification Qualité sur le domaine de la formation en sécurité. (Provisoire ou Définitive)
- Habilitation de l'INRS (SST) ou conventionnement avec un organisme de formation.

Structure :

- Plan du centre de formation.
- Photo de chaque salle de formation.
- Photo de chaque PC de Sécurité.
- Photo de chaque aire de feu.
- Photo espace détente.

Matériels :

- Photo du matériel pédagogique.

Jurys :

- Carte d'identité
- Attestation de participation à l'examen

Formateur :

- CV à jour
- Diplômes en sécurité à jour
- CV à jour.
- Diplômes en sécurité à jour.
- Attestation d'ancienneté dans le métier de la sécurité (3 ans minimum).
Ou Attestation d'ancienneté dans la formation de la sécurité (2 ans minimum).
- Attestation d'engagement pour faire des formations au TITRE APS.

Attestation du juré employeur APS

Je soussigné(e), Monsieur / Madame :

Agissant en qualité de Gérant, DRH, Responsable d'exploitation ou Cadre de la société : *Nom de l'entreprise*.....

Inscrite au RCS : *Numéro et Ville*

en date du :.....

N° Agrément CNAPS : *AUT*

Tél. :

CP :

Certifie avoir plus de 3 ans d'activité professionnelle dans les métiers de la sécurité privée et accepte de participer en tant que membre et/ou président du jury lors des examens pour l'obtention du TITRE APS/MCSP organisés par l'organisme de formation :

- Numéro d'agrément : (DIRECTE)
- Adresse :
- CP VILLE
- N° d'autorisation d'exercer du CNAPS : *FOR*-.....

Et je m'engage à ne pas participer au jury lorsqu'un des salariés de mon entreprise se présente à l'examen du TITRE APS ou MCSP.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions des articles 441-1 et suivants du Code Pénal et reconnais par conséquent que des poursuites pénales seront engagées à mon encontre, notamment dans les cas suivants :

- fausse déclaration relative à mon expérience,
- fausse déclaration sur la réalité et le contenu des épreuves auxquelles les candidats sont soumis lors de l'examen,
- signature d'une feuille de présence inexacte,
- signature d'un procès-verbal d'examen bien qu'absent lors de tout ou partie de l'examen.

En outre, le constat de l'infraction dont je serais à l'origine pourra entraîner le retrait de l'agrément professionnel dont je bénéficie.

Des poursuites pourront également être engagées en cas de complicité dans la commission des faits ci-dessus énoncés.

Signature du juré :

Cachet de la société :

Fait à :

Le



La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

" Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie de quelque manière que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000€ d'amende." (Code Pénal article 444-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à attester un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000€ d'amende." (Code Pénal article 441-6).



Attestation du juré salarié APS

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur (Nom du responsable employeur)

Agissant en qualité de Gérant, DRH, Responsable d'exploitation ou Cadre de la société : (Nom de votre société) :

- Inscrite au RCS : (numéro)...
- date du : (date de délivrance)...
- N° Agrément CNAPS :
- Tél. : (numéro entreprise)
- CP :

Atteste que, Madame ou Monsieursalarié(e) de mon entreprise a plus de 2 ans d'activité professionnelle dans les métiers de la sécurité privée et l'autorise à participer en tant que membre et/ou président du jury lors des examens pour l'obtention du TITRE APS/MCSP organisés par l'organisme de formation :.....

Numéro d'agrément :.....

ADRESSE

CP VILLE

et titulaire du N° d'autorisation d'exercer du CNAPS : FOR-.....

Signature du représentant légal :

Cachet de la société :

Fait à :

Le

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur....., salarié(e) de l'entreprise (nom société de sécurité).....

Certifie accepter participer en tant que membre du jury lors des examens pour l'obtention du TITRE APS organisés par l'organisme de formation :

Numéro.DIRECCTE :.....

ADRESSE.....

CPVILLE.....

et titulaire du N° d'autorisation d'exercer du CNAPS : FOR-.....

Et je m'engage à ne pas participer au jury lorsqu'un des salariés de mon entreprise se présente à l'examen du TITRE APS / MCSP.



Je déclare avoir pris connaissance des dispositions des articles 441-1 et suivants du Code Pénal et reconnais par conséquent que des poursuites pénales seront engagées à mon encontre, notamment dans les cas suivants :

- fausse déclaration relative à mon expérience,
- fausse déclaration sur la réalité et le contenu des épreuves auxquelles les candidats sont soumis lors de l'examen,
- signature d'une feuille de présence inexacte,
- signature d'un procès-verbal d'examen bien qu'absent lors de tout ou partie de l'examen.

En outre, le constat de l'infraction dont je serais à l'origine pourra entraîner le retrait de l'agrément professionnel dont je bénéficie.

Des poursuites pourront également être engagées en cas de complicité dans la commission des faits ci-dessus énoncés.

Signature du juré :

Fait à :

Le

La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

" Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie de quelque manière que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000€ d'amende." (Code Pénal article 444-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à attester un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000€ d'amende." (Code Pénal article 441-6).

Convention de partenariat avec IESC FORMATION pour la dispense les formations TITRE APS

Etapas chronologiques obligatoires du processus de conventionnement.

Envoi du dossier Titre APS par mail à dino@iesc.fr ou par courrier postal à IESC FORMATION M. BRUNORI Dino 100 rue des Métiers ZA des playes 83140 Six-Fours-les-Plages.

Examen de votre dossier Par M. BRUNORI Dino mail dino@iesc.fr.

Examen du dossier 15
jours maximum

Pré visite : Intervention d'un auditeur dans vos locaux avant la délivrance de la convention.

Suite à l'audit et du contrôle de votre dossier, IESC vous envoie la convention de partenariat pour signature.

Envoi de la convention 15
jours maximum

Envoi de la facture pour règlement du partenariat par le service comptabilité par mail comptabilite@iesc.fr

Après règlement de la facture envoi des documents pour dispenser la formation TITRE APS par le service diplôme par mail marta@iesc.fr

Audits de surveillance sur la durée de la convention.

Lancement de la procédure de renouvellement 2 mois avant la fin de la convention.

Afin de dispenser la 1^{ère} formation au TITRE APS, vous devez attendre l'autorisation du Certificateur IESC, l'accord vous sera donné après avoir réglé les frais de convention ainsi que d'avoir reçu le lien internet par le service diplôme pour télécharger les documents nécessaires à la formation. Sans cela IESC Formation se réserve le droit d'annuler votre déclaration de session.

1 mois maximum

Tarification des Services proposés par IESC

SERVICES	TARIF TTC
Partenariat au TITRE APS de niveau III et Pré-visite de vos locaux	2000,00 euros pour 2 ans Sur un seul site déclaré
Site supplémentaire	900,00 euros par site supplémentaire
Audit de surveillance inopiné	600,00 euros
Edition d'un diplôme TITRE APS	120,00 euros par diplôme (100,00 euros si partenaire UNAFOS)
VAE (procédure de validation des acquis)	300,00 euros par stagiaire
Réédition ou duplicata de diplôme	50,00 euros par diplôme

En tant que de besoin, ces tarifs sont susceptibles d'évolution, dont vous serez informés, par mail spécifique de IESC FORMATION, au minimum deux mois avant leur entrée en vigueur.



Membre fondateur de UNAFOS
www.iesc.fr / iesc@iesc.fr

LORRAINE - Siège social
35 bis rue Georges Wodli
CS 30013
57302 HAGONDANGE CEDEX
Tél : 03.87.70.32.10 – Fax : 03.87.70.24.92
Établissements secondaires
MAROLLES (51) SAVERNE (67)
STRASBOURG (67) MULHOUSE (68)
SIX FOURS LES PLAGES (83)

